



# DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique portant sur le déclassement  
d'une partie du domaine public à Kerhabo  
afin de l'incorporer dans le domaine privé communal

## Notice explicative



Enquête publique organisée du mercredi 31 juillet 2019 à 9h00 au lundi 19 août 2019 à 17h00

# SOMMAIRE

Préambule	p.3
Contexte géographique et administratif	p.4
Le projet	p.5
Analyse du site	p.5
Description du site - plans	p.5
Photographies	p.6
Plan Local d'Urbanisme	p.8
Annexes	p.9
1 - Délibération du conseil municipal du 25 juin 2019	
2 - Arrêté municipal n° A-UR2019-MP-002 du 10 juillet 2019	
3 - Avis d'enquête publique	
4 - Implantation des avis d'enquête publique - photographies	
5 - Courrier de désignation du commissaire enquêteur	
6 - PLU : règlement de la zone A	
7 - Avis presse : Ouest-France du 13 juillet 2019	
8 - Avis presse : Le Télégramme du 13 juillet 2019	

## **Préambule**

Les consorts SIMON sont propriétaires de parcelles cultivées situées à Kerhabo et cadastrées section WK n° 49 et 126. Ces parcelles sont séparées par un ancien chemin que les consorts SIMON souhaitent acquérir.

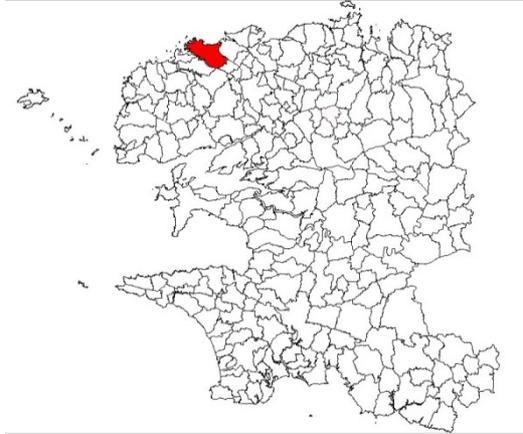
Ce terrain public a une superficie d'environ 650 m<sup>2</sup>.

Considérant que ce terrain, préalablement à sa cession, doit faire l'objet d'un déclassement afin d'être incorporé dans le domaine privé communal, le conseil municipal, réuni le 25 juin 2019, a décidé de mettre à enquête publique le projet de déclassement de cette partie du domaine public située à Kerhabo, en vue de sa cession au profit des consorts SIMON.

Par arrêté n° A-UR2019-MP-002 du 10 juillet 2019, Monsieur le Maire de Plouguerneau a prescrit l'organisation de cette enquête publique.

## Contexte géographique et administratif

La commune de PLOUGUERNEAU est une commune littorale du Nord-Finistère. Elle se situe au cœur du Pays des Abers.



Source : IGN

D'une superficie de 4 333 hectares, elle possède 45 kilomètres de côtes.

Elle est limitée :

- à l'Ouest et au Nord par la Manche,
- à l'Est par les communes de Guisseny et de Kernilis
- au Sud par les communes de Landéda et Lannilis

Elle fait partie du canton de Lannilis et elle appartient à la Communauté de Communes du Pays des Abers. Elle fait également partie du Pays de Brest.



Source : Adeupa



Source : CCPA

La commune se compose de deux bourgs (Plouguerneau et Lilia) et de trois villages (Le Grouaneg, Perroz et Le Korejou).

Sa population s'élève à 6 678 habitants, soit un gain de 463 habitants en 10 ans.

## Le projet

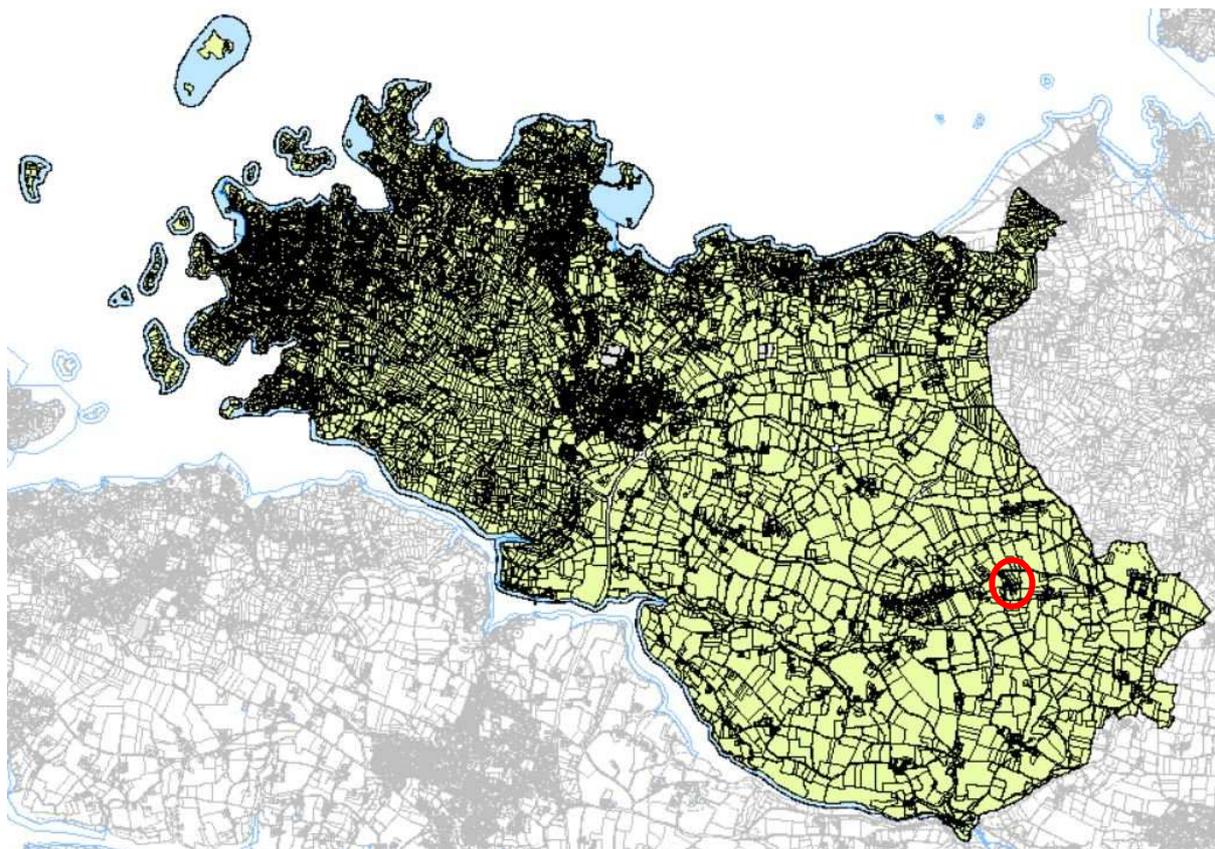
L'objet du présent dossier est de soumettre à enquête publique le projet de déclassement d'une partie du domaine public au lieu-dit Kerhabo, afin de l'incorporer dans le domaine privé communal en vue de sa cession aux consorts SIMON, exploitants agricoles propriétaires des parcelles situées à l'Est et à l'Ouest de cet espace public.

## Analyse du site

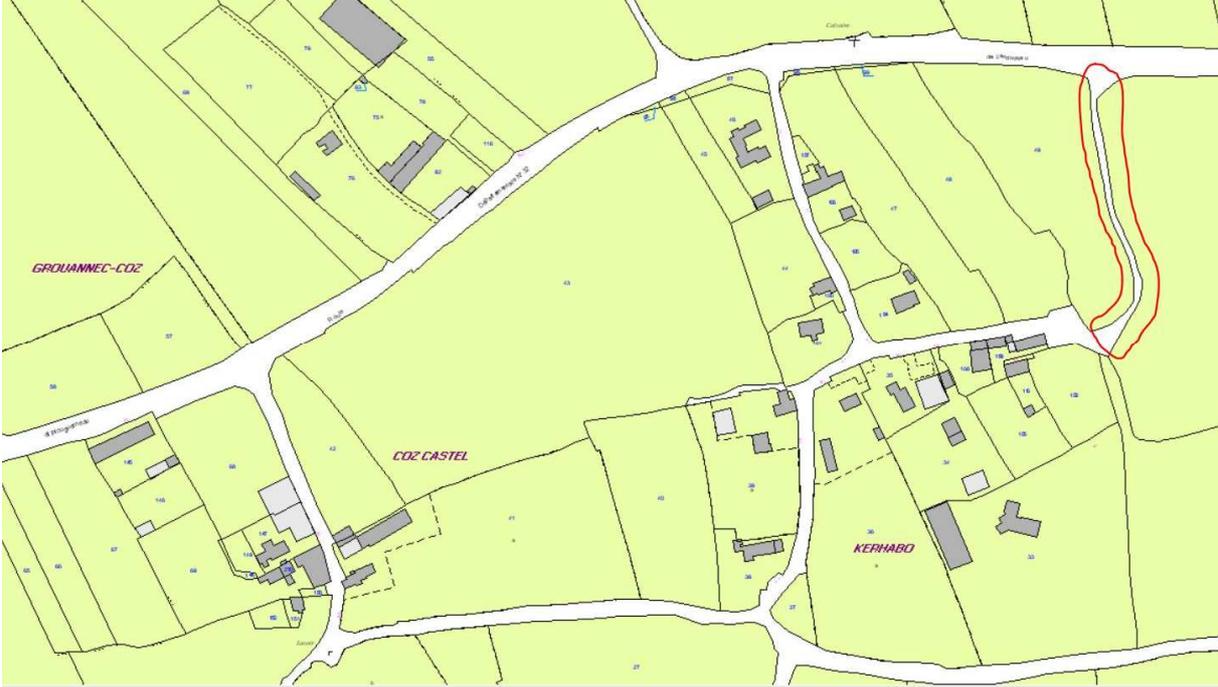
### Description du site - plans

Le terrain faisant l'objet du projet de déclassement est un ancien chemin communal d'une longueur d'environ 150 mètres, représentant une superficie approximative de 650 m<sup>2</sup>.  
Il se situe entre la route départementale n° 32 au nord et le hameau de Kerhabo au sud-ouest.

### *Plan de situation*



Plan de masse



Photographies

Vue aérienne



*Vue nord du chemin*



Source Google Maps

*Vue sud-ouest du chemin*



## Plan Local d'Urbanisme

Le chemin public se situe en zone agricole A2016 au Plan Local d'Urbanisme en vigueur.

Il est bordé par des talus à préserver : leur démolition doit faire l'objet d'une déclaration préalable auprès du service urbanisme de la mairie et il peut être prescrit des mesures compensatoires (construction de talus sur un autre site, plantations...).

Il se situe également dans un périmètre de présomption de prescriptions archéologiques.

*Extrait du Plan Local d'Urbanisme*



## **ANNEXES**

- 1 - Délibération du conseil municipal du 25 juin 2019
- 2 - Arrêté municipal n° A-UR2019-MP-002 du 10 juillet 2019
- 3 - Avis d'enquête publique
- 4 - Implantation des avis d'enquête publique - photographies
- 5 - Courrier de désignation du commissaire enquêteur
- 6 - PLU : règlement de la zone A
- 7 - Avis presse : Ouest-France du 13 juillet 2019
- 8 - Avis presse : Le Télégramme du 13 juillet 2019